

Brûlures dues à l'énergie résiduelle dans un autoclave

Lieu de l'accident

Une grande entreprise où il faut stériliser des produits alimentaires en les mettant dans un autoclave.

Victimes

Trois travailleurs de la production ayant un poste de travail fixe.

Description de l'accident

Un autoclave (récipient à vapeur avec porte de chargement) qui sert à la stérilisation de produits alimentaires avait fait l'objet d'un contrôle interne et externe par un service externe de contrôle technique (SECT).

Aucune remarque n'a été formulée. L'autoclave a été remis en service le jour même. Le cycle de stérilisation a été arrêté au moment où un bruit anormal fut entendu.

Les trois travailleurs de la production ont appelé le service technique. En attendant, ces ouvriers ont essayé d'ouvrir le couvercle de l'autoclave.

Le technicien qui arrivait vit sur le manomètre qu'il y avait encore de la pression dans la chaudière et ordonna aux trois travailleurs d'arrêter.

Quand le technicien se dirigea vers l'arrière de l'installation pour mieux examiner le problème, il entendit que le couvercle s'ouvrait et que l'eau bouillante et la vapeur (125°C) giclaient en éventail de l'autoclave. Les trois travailleurs furent brûlés. Le couvercle de l'autoclave était ouvert de seulement quelques centimètres. Le verrouillage a empêché que la porte de chargement ne s'ouvre brusquement de façon complète.

Causes

- Essai d'ouverture de la porte par les travailleurs alors que l'autoclave était sous pression.

- Le dysfonctionnement du verrouillage a empêché la porte de s'ouvrir, mais n'a pas empêché la vapeur et l'eau bouillante de s'échapper par les bords.

- Le contrôle du mécanisme de verrouillage ne fait pas partie du contrôle périodique par le SECT.

- Pas d'analyse des risques, ni de contrôle périodique de l'état du mécanisme de verrouillage.



Mesures de prévention

Adaptation du mécanisme de verrouillage de la porte de chargement de sorte à ce que la porte ne puisse plus être manipulée aussi longtemps que l'autoclave se trouve sous pression.

Leçons essentielles

Un autoclave est aussi un équipement de travail et outre la réglementation concernant les appareils à vapeur, la réglementation des équipements de travail est d'application. Un contrôle complet relatif à la conformité des 19 points de l'annexe 1 de cette réglementation doit être effectué.

Il ressort de la pratique que les appareils à vapeur avec lesquels se produisent des accidents du travail, sont souvent des autoclaves.